



École Départementale de Musique
de la Haute-Saône

ÉTABLISSEMENT AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

année scolaire 2018-2019



www.edm70.fr



retrouvez nous sur



Centres et antennes d'enseignement

Vosges du sud : Lure

Vosges du sud : Luxeuil-les-Bains, Fougerolles, Vauvillers

Pays Graylois : Gray, Marnay, Pesmes

Pays Riolois : Rioz

Val de Saône : Jussey, Port sur Saône, Scey-sur-Saône

 Siège social

 Centre

 Antenne



Disciplines enseignées

selon les antennes

Enseignements instrumentaux

Cordes : violon - alto - violoncelle

Vents : flûte traversière - hautbois - clarinette
saxophone - basson

Cuivres : trompette - cor - trombone - tuba

Instruments polyphoniques : piano - guitare - percussions

Musiques actuelles : piano jazz - batterie

Musiques anciennes : flûte à bec - orgue - clavecin

Chant

Pratiques collectives

Ateliers d'éveil et d'éducation artistique

Formation et culture musicale

Chorales d'enfants-chorales d'adultes-atelier lyrique

Ensembles à vent-ensembles à cordes

Ensembles de musiques improvisées

Ensembles de musiques anciennes

Musique de chambre

Orchestre à l'école

*Les enfants sont accueillis à partir de la grande section de maternelle
L'enseignement spécialisé est également ouvert aux adultes*

Vos secrétariats

www.edm70.fr

Vosges du Sud - Lure

Boulevard de la Résistance

70200 LURE

03 84 62 72 56 / secteur-lure@edm70.fr

secrétariat ouvert le mardi de 14h à 18h

& le mercredi de 8h 30 à 12h

Vosges du Sud - Luxeuil-les-Bains

Place du 8 mai 1945

70300 LUXEUIL-LES-BAINS

03 84 40 13 50 / secteur-luxeuil@edm70.fr

secrétariat ouvert le lundi de 14h à 18h

le mercredi de 13h 30 à 18h

& le jeudi de 14h à 18h

Pays Graylois

Maison pour tous

19, rue Victor Hugo

70100 GRAY

03 84 64 86 01 / secteur-gray@edm70.fr

secrétariat ouvert le mardi de 9h 15 à 12h 30

& de 13h 30 à 18h 15 & le mercredi de 8h 30 à 12h 30

& de 13h 30 à 17h 30

Pays Riolois et Val de Saône

23, rue Lafayette

70000 VESOUL

03 84 75 56 56 / secteur-centre@edm70.fr

secrétariat ouvert les lundi, mardi, jeudi & vendredi

de 8h 30 à 12h 30 & de 13h 30 à 16h 15



École Départementale de Musique de la Haute-Saône

ÉTABLISSEMENT AGRÉÉ PAR L'ÉTAT

INSCRIPTION ou RÉINSCRIPTION

À retourner au secrétariat avant le 15 juin 2018

RESPONSABLE LÉGAL (ou élève adulte)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Tél : _____ Tél : _____

Email : _____ Profession : _____

ÉLÈVE MINEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Niveau scolaire 2018-2019 : _____

Établissement scolaire : _____ Ville : _____

INSTRUMENT

Choix 1 : _____ Choix 2 : _____

- Je souhaite louer un instrument (en fonction des disponibilités)
- Merci de nous signaler toutes informations complémentaires utiles à la bonne prise en charge de vous ou de votre enfant (indications médicales...)
- J'atteste avoir pris connaissance de la grille des tarifs ainsi que du règlement des inscriptions à l'EDM70, notamment en ce qui concerne le suivi de la scolarité, les disciplines obligatoires, le droit à l'image, et ma responsabilité. Le règlement des inscriptions et la grille des tarifs 2018-2019 sont disponibles sur www.edm70.fr ou dans votre secrétariat de secteur

Date : ____/____/____ Signature du responsable légal :

Cadre réservé à l'administration

Choix cursus & instrument

- Jardin / Atelier musical / Orchestre débutant
- Chorale
- Cycle 1
- Cycle 2 ou 3 diplômant
- Soutien à la Pratique Collective Amateur (SPC)

Pièces à fournir

- Fiche de réinscription ou d'inscription
Date de réception : ____/____/____
- Avis d'imposition 2018 (revenus 2017)

École Départementale de Musique de la Haute-Saône



23, rue Lafayette
70000 VESOUL
03 84 75 56 56

www.edm70.fr

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Département de la Haute-Saône - Communautés de Communes des Combes, du Val de Gray,
des Quatre Rivières, du Pays Riolais, du Pays de Lure, de la Haute Comté.
Communes d'Aboncourt-Gésincourt, Jussey, Port-sur-Saône, Luxeuil-les-Bains,
Plancher-Bas, Mamay, Villersexel.

Les habitants de ces communautés de communes et communes bénéficient du tarif adhérent